

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 février 2023
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Christine Petitjean, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Tantely Brun

Excusés : Valérie Faivre, Alexandre Adam (pouvoir à Stéphane Lamberger), Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Secrétaire de séance : Tantely Brun

1. Validation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2023

Lecture du procès verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023 par Monsieur le Maire, Stéphane LAMBERGER ; sans observation, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- Commission économie-commerce

Valérie Faivre résume les échanges de la commission. Le fait marquant est l'arrivée des nouveaux locataires de la boutique-test : Lucie Cuenin et Johan Dard, respectivement créatrice de bijoux et tatoueur. L'inauguration du nouveau commerce aura lieu le week-end des 4 et 5 mars.

- Commission Mi S'tembre

Richard Brusa, nouveau responsable de la Mi S'tembre, rend compte des échanges de la commission. Une prochaine réunion aura lieu fin mars, notamment pour décider du thème de la fête de la Mi S'tembre.

Dominique MEAN fait état de la réunion avec l'Office de Commerce pour l'organisation de marchés itinérants. Deux marchés itinérant se tiendront cette année à Bletterans ; les 1^{er} juin et 24 août prochains, ils se localiseront place du Colombier, récemment aménagée.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

Pas de commissions intercommunales depuis le dernier conseil municipal.

4. Avenir d'un bâtiment communal situé place du Colombier

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet LADOY s'élevant à 59 000 euros HT pour la démolition du bâtiment, comprenant les travaux de traitement et d'enlèvement des déchets résultant de l'opération.

Cette démolition pourrait se faire techniquement sur un délais de 4 mois au total.

Il propose de réunir une commission ad hoc qui pourra réfléchir à cette question en ayant une vision globale et en prenant en compte l'usage par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

5. Acquisition de terrains – exercice du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente la situation des parcelles cadastrées parcelles ZE 0092 et ZE 95 au lieu-dit « La Remassolle » et leur intérêt pour la Commune. Ces deux parcelles sont classifiées : N/UB, à savoir en secteur naturel qui pourra être urbanisé, compte-tenu de la rareté de ces terrains, ils pourront alimenter une réserve foncière stratégique pour le développement de la Commune. Par ailleurs, la situation de cette parcelle pourrait offrir une solution à l'enclavement de la Remassolle qui ne bénéficie pas actuellement d'une liaison sécurisée en déplacements actifs avec le bourg-centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Annulation de titres sur exercices antérieurs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a émis en 2021 et 2022, trois titres de recettes envers Madame Aude BATAILLARD, qui occupait alors le logement communal n°22, situé au 7 bis Faubourg d'Aval, correspondant aux loyers de décembre 2021, janvier 2022 et février 2022.

Or, suite au sinistre qui a eu lieu le 25 novembre 2021 causé par un tiers dans les couloirs du bâtiment des Pervenches, le logement de madame BATAILLARD étant partiellement endommagé par l'incendie, celle-ci a dû quitter cet appartement.

Monsieur le Maire propose par conséquent d'annuler les trois titres de recette émis à l'encontre de Madame BATAILLARD et de ne retenir qu'un préavis d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Proposition de nouveaux membres au bureau de l'association foncière

Considérant que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement arrive à échéance, et qu'il appartient ainsi de mettre en œuvre la procédure de renouvellement prévu à l'article R.133-3 du Code Rural,

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code rural, Livre 1, il incombe au conseil municipal de désigner une liste de trois propriétaires, exploitants ou non, dans ce périmètre remembré.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux.

Après dépouillement des votes, le conseil municipal prend acte des résultats du scrutin final :

- Monsieur Michel JOBEZ
- Monsieur Eric BRETIN
- Monsieur Fabien LONJARRET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8. Adhésion annuelle AJENA et CAUE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

- Le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Bletterans à l'AJENA pour un montant annuel de 80 €, au titre de l'année 2023,
- Le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Bletterans au CAUE du Jura pour un montant annuel de 150 €, au titre de l'année 2023.
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle au CAUE du Jura pour un montant de 3000 €, au titre d'une étude portant sur la zone des Bords de Seille, menée dans le cadre d'une résidence d'étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris - Master 2 « urbanisme de projet », d'étudiants de l'école de Paysage de Versailles et d'étudiants de l'école Boule « design urbain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Dominique MEAN fait part de sa rencontre avec l'association de réinsertion AIR qui travaille à remettre des personnes au chômage en emploi. Une contribution de 300 euros par mois est demandée pour un emploi de 26 heures par semaine pour une durée de 6 mois, si le fonctionnement est satisfaisant pour les deux parties. Cela suppose d'adhérer à AIR (adhésion à 150 euros par an).

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 30 mars 2023 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire,
Stéphane LAMBERGER

Claude PIERREL

Dominique MÉAN

Christine PETITJEAN

Richard BRUSA

Alexandre ADAM

Tantely BRUN

Jean CAMUS

Valérie FAIVRE

Nicolas JACQUIER

Jérôme LAMONICA

Maxime MATHIS

Caroline MÉDIGUE

Chantal PERREAUT

Delphine VUILLERMOZ